



## Différent avec une entreprise

Par **momo**, le **12/10/2010** à **20:17**

Bonjour,

nous avons commandé un chantier d'isolation et de pose de panneaux photovoltaïques a une entreprise ;

les travaux d'isolation étant défectueux, nous avons voulu annuler notre commande de panneaux ; ceci s'est avéré impossible car nous avons dépassé le délai des 7 jours (nous étions au 11è jour)

le bon de commande nous a mentionné une date de livraison pour fin septembre ; sous prétexte de n'avoir pas de nouvelles de notre banque, ils ont reporté le chantier pour fin des travaux le 8/10. le 13/09, nous avons faxé l'avis favorable de la banque et celle-ci avait été en contact 8 jours auparavant avec l'entreprise pour confirmer oralement l'acceptation de prêt. a ce jour, 12/10, nous recevons un fax qui nous stipule que nous sommes injoignables par téléphone , qu'ils attendent une confirmation de la banque et que sans nouvelle de notre part, le chantier sera décalé dans l'ordre de priorité des poses. si nous prenons contact 'ils programment le chantier pour le 26/10.

Quels recours avons-nous pour annuler ce chantier qui ne se déroule pas dans de bons termes ? nous avons pour preuve écrite le fait qu'ils ont bien reçu le fax pour l'acceptation de prêt le 13/9, nous avons pris une photo comme quoi les travaux n'étaient pas commencé le 11/10

merci de tous les renseignements que vous pourrez me donner